

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 mars 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 05-01 du 7 mars 2024

### **PASSAGE DE LIAISONS PAR CÂBLES À FIBRES OPTIQUES DANS LES COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT DÉPARTEMENTAUX – CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL AVEC LA SOCIÉTÉ ZAYO INFRASTRUCTURE FRANCE**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil général n°2013-I-04 du 31 janvier 2013 relative à l'activité fibres optiques dans le réseau d'assainissement et à l'adoption d'une nouvelle tarification,

Vu la demande de la société ZAYO Infrastructure France du 27 septembre 2023 souhaitant renouveler les occupations privatives du domaine public départemental arrivées à échéance,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- APPROUVE l'occupation privative du domaine public départemental pour le passage de liaisons par câbles à fibres optiques dans les collecteurs d'assainissement départementaux sur les communes d'Aubervilliers, Bondy, Aulnay-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen et sur le trajet de Villepinte à Pantin ;

- APPROUVE la convention correspondante avec l'opérateur ZAYO Infrastructure France dont le projet est ci-annexé ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département ;

- PRÉCISE que les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe d'assainissement.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*